

COGNAC : VERS UNE AUGMENTATION DE LA RÉSERVE CLIMATIQUE ?

Lors de ses huit réunions sur le vignoble de l'AOC Cognac, l'UGVC a présenté aux viticulteurs l'état économique de la filière Cognac, ses évolutions et ses perspectives. Dans un contexte très favorable, mais soumis à la récurrence forte des aléas climatiques, les viticulteurs ont demandé à leur syndicat à ce que le seuil de constitution de la réserve climatique soit revu à la hausse.

C'est une tradition. Chaque année, en février, l'UGVC va sur le terrain à la rencontre des viticulteurs. À travers huit réunions, le syndicat fait un état des lieux de l'économie du Cognac, de ces enjeux et des problématiques du moment. « C'est un moment important » souligne Anthony BRUN, Secrétaire général de l'UGVC qui a animé les réunions avec ses collègues élus : « cela nous permet de mieux comprendre les attentes du terrain et de pouvoir s'en faire écho dans les instances où nous siégeons ».

Ces réunions ont été l'occasion de revenir sur l'année passée : rendement à 14,64 hl AP/ha, 3 474 ha de contingent d'autorisations de plantation nouvelle, excellents chiffres du Cognac... Mais aussi sur les craintes qui se font jour sur le terrain : la réserve climatique apparaît clairement comme un point à améliorer. « En tant que syndicat, nous cherchons des solutions pour faire avancer la viticulture et l'AOC », précise Anthony BRUN.

Malgré la récolte 2018 généreuse, les viticulteurs n'oublient pas la trop forte récurrence des aléas depuis une dizaine d'années. Interrogés par l'UGVC sur la réserve climatique, tous se sont exprimés en faveur de l'augmentation de son niveau. Pour l' élu du syndicat, « c'est une piste sérieuse d'évolution ! Nos stocks de réserve climatique sont 5 à 6 fois inférieurs à ce qu'il faudrait, certaines assurances augmentent leurs tarifs voire même se désengagent... Rehausser le seuil de constitution de la réserve climatique, qui est aujourd'hui à 7 hl AP/ha, est une opportunité que nous allons étudier très vite ».



Tenant compte de cette demande forte du terrain, l'UGVC va débattre de ce point dans les semaines qui viennent pour, le cas échéant, le porter très rapidement devant les négociants au sein de l'interprofession.

LA RÉSERVE CLIMATIQUE

Elle a été créée afin de permettre aux viticulteurs de palier des déficits de rendement, engendrés notamment par des aléas climatiques tels que le gel ou la grêle. En 2012, la filière augmentait le plafond de constitution, passant alors de 5 à 7 hl AP en cumulé/ha. L'UGVC demanderait à réévaluer à la hausse ce niveau à 10 hl AP/ha. Cette décision est motivée par les faibles niveaux régionaux de la réserve climatique, qui s'élèvent à 104 000 hl AP quand la filière estime qu'ils devraient être à 600 000 hl AP.

CONTACT PRESSE :

Alexandre IMBERT aimbert@ugvc.fr / 07 77 85 81 35

Emilie CHAPALAIN echapalain@ugvc.fr / 06 60 36 20 71